



## TERRITORIAUX VILLE – LE MANS MÉTROPOLE – CCAS

### PUBLIC / PRIVÉ

### TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD CT de la Fonction Publique Territoriale s'inscrivent dans l'appel unitaire interprofessionnel pour faire du 19 mars prochain un temps fort de mobilisation.

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale. Celle-ci, multiplie les attaques contre les salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, des retraités et les privés d'emploi. Les agents de la Fonction Publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Après le retour du gel du point d'indice qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédents, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste qui pourrait également s'étendre à l'ensemble des salariés du secteur privé, voici maintenant un projet de loi dévastateur sur la transformation de la Fonction Publique sur les 3 versants, État, Hospitalière et Territoriale.

En démantelant les organismes paritaires et en mettant en cause les mandats des représentant(e)s du personnel, en projetant un recours encore plus massif aux contractuel(le)s, en prévoyant une rupture conventionnelle comme dans le privé, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération (salaire au mérite) ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes, ce projet de loi constitue une charge sans précédent contre le Statut général des fonctionnaires.

Pire, en créant un arsenal de dispositions, notamment organisant la mobilité forcée, pour accompagner de nouvelles et massives suppressions d'emplois (120 000 dont 70 000 pour les collectivités territoriales) et favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques repris dans le Grand débat par le Président de la République, ce texte est également porteur de reculs très graves pour l'ensemble des populations aggravant encore plus les inégalités.

Tout cela se fait à la hussarde, dans un calendrier extrêmement resserré qui ne permet pas une concertation digne de ce nom, le texte pourrait être adopté dès juin au parlement, et ce sans tenir compte des propositions et positions des organisations syndicales.

### **La coupe est plus que pleine : elle déborde !**

### **L'heure est à la mobilisation générale de toutes et tous.**

Pour :

- Une augmentation générale et immédiate des salaires et une revalorisation des pensions.
- Des mesures de rattrapage des pertes du point d'indice subies depuis de nombreuses années.
- Un véritable plan de titularisation sur des emplois à temps complet.
- Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire.
- Le maintien de notre régime de retraite actuel CNRACL.
- Le retrait du projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique au profit de mesures renforçant et rénovant le Statut Général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics au service des usagers.
- L'abrogation de la journée de carence.
- Le maintien des protocoles d'accord 35 heures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD CT appellent à faire du 19 mars une grande journée de mobilisation et de grève afin d'élever le processus du rapport de force indispensable pour faire reculer le pouvoir politique.

**MANIFESTATION AU MANS  
MARDI 19 MARS  
DÉPART DU RASSEMBLEMENT À**

**13h30 BD Paixhans (devant la cité administrative)**

(Un préavis de grève a été déposé pour cette journée de 1 heure, ½ journée ou 1 journée).

**Dans ce cadre, vos organisations syndicales vous proposent différentes  
Assemblées Générales du personnel :**

**Jeudi 14 Mars : De 10h30 à 11h30 : Salle des Ardrières**

**Ou**

**De 13h30 à 14h30 : Salle de l'Auditorium du Carré  
Plantagenêt, située près de l'Hôtel de Ville**

Nous aborderons la nouvelle réforme de la fonction publique avec l'ensemble des conséquences pour les fonctionnaires par un projet de loi de transformation de la Fonction Publique :

- Remise en cause des 35 heures ;
- Salaires au mérite ;
- Suppression du statut général ;
- Remise en cause des représentant(e) du personnel ;
- Contractualisation des emplois ...

(N'oubliez pas de déposer vos demandes d'autorisation 3 jours avant la date de la réunion syndicale)

**A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION, VOS ORGANISATIONS  
SYNDICALES ORGANISERONT UN RASSEMBLEMENT  
DEVANT LA MAIRIE POUR PORTER UNITAIREMENT LES  
REVENDEICATIONS LOCALES DÉPOSÉES AUPRES DU MAIRE-  
PRÉSIDENT – UN COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC  
L'ÉLU EN CHARGE DU PERSONNEL VOUS SERA TRANSMIS**